

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2090

23 octobre 2009

### SOMMAIRE

Advent Casa Reha Luxembourg .....	100275	Kirchberg Capital Management S.A. SPF .....	100298
Aekis International S.A. ....	100314	Kohlhaas et Schanen S.à r.l. ....	100282
AMC Finance S.A. ....	100277	Kouki Baita S.A. ....	100275
Apax Truvo 2 .....	100292	Lavica Development S.A. ....	100305
Arcad S.A. ....	100288	Lipniza Investments S.à r.l. ....	100304
Augur Capital Advisors S.A. ....	100303	LuxCo 84 S.à r.l. ....	100311
Australian Mining Finance Luxembourg S.A. ....	100310	LuxCo 86 S.à r.l. ....	100296
Bei de Clownen s.à r.l. ....	100293	Mermaid S.A. ....	100305
Beverly Properties S.à r.l. ....	100294	Meva Sàrl .....	100290
Bismuth S.A. ....	100293	My Family Office .....	100313
CB Richard Ellis Global Dynamic Partners GP S.à r.l. ....	100292	Nibbio Holding .....	100314
Cedona S.A. ....	100312	Opalin A.G. ....	100285
Centaur International Holdings S.A. ....	100312	PanEuropean Holdings 2 S.à r.l. ....	100286
Clorox (Europe) Financing Sàrl .....	100312	Peintures et Décors Lucas S.à r.l. ....	100292
Dorela S.A. ....	100279	Pic Investissement S.A. ....	100303
Electricité André Hurt & Cie .....	100279	P.M.R. Assurances S.à r.l. ....	100277
Etablissement MICHELS S.à r.l. ....	100279	P.M.R. -Chaussures S.à r.l. ....	100278
Eurogroupe S.A. ....	100302	Pneumatex S.A. ....	100274
Euromaxlift International S.A. ....	100304	P.N.M. S.à r.l. ....	100276
European Property Fund (Holdings) Limited S.à r.l. ....	100311	Private Equity Select Company S.à r.l. ..	100314
European Property Fund (Holdings) Limited S.à r.l. ....	100283	Saposa S.à r.l. ....	100305
Fedro S.A. ....	100313	Société d'Investissements Schreder Inter-europa S.A. ....	100276
FI Capital Luxembourg S.A. ....	100311	S-Trade .....	100278
Financière Européenne du Groupe du Savoy S.A. ....	100310	Talisman Holding S.à r.l. ....	100278
Four and Partners S.A. ....	100304	The American Mineral & Mining Holding Company S.à r.l. ....	100277
Gan Eden S.A. ....	100274	Thermotex S.A. ....	100274
Global Dynamic Partners Management S.à r.l. ....	100293	Transport Alphonse Lies Sàrl .....	100276
Godin et Cie .....	100312	Truvo B1 S.à r.l. ....	100311
Grand Tour Estate S.A. ....	100313	Truvo B1 S.à r.l. ....	100292
		Universal Display S.A. ....	100314
		World Wide Investments Fund S.A. ....	100313

**Pneumatex S.A., Société Anonyme,  
(anc. Thermotex S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 71.207.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2009*

Il en résulte dudit procès-verbal que l'assemblée décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Karl WILLEMEN, demeurant B-2170 Merksen, 839 Bredabaan, de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué
- d'accepter la démission de Monsieur Roger MATTER, demeurant CH-4414 Fullingsdorf, 39, Hauptstrasse, de son mandat d'administrateur
- de nommer Monsieur Roy WIJNBERG, né le 7 septembre 1950 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant à NL-2404VW Alphen aan den Rijn, Lariksstraat, 7, administrateur et administrateur-délégué, en remplacement de Monsieur Karl Willemen, démissionnaire, pour une durée de 6 ans
- de nommer Monsieur Robin VOLLERT, né le 6 octobre 1968 à Göteborg, (Suède), demeurant à S-43658 Hovas, Sandasen 15, administrateur en remplacement de Monsieur Roger Matter, démissionnaire, pour une durée de 6 ans.
- de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Claude BULTHEZ, demeurant B-2900 Schoten, 21, Kasteeldreef, pour une durée de 6 ans.
- de prolonger le mandat du commissaire aux comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg N° B33849, avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, pour une durée de 6 ans

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009130059/26.

(090156752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Gan Eden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 97.066.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 02 juin 2009, que

1. L'assemblée décide de révoquer de leurs postes d'administrateurs, Madame Nicole REINERT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg et Monsieur Claude SCHMIT, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
2. Sont nommés en tant que nouveaux administrateurs Monsieur Sylvain KIRSCH, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg et Monsieur Farhad RAHIMOV, dirigeant de sociétés, demeurant au 121 rue Grande, F-77300 Fontainebleau.
3. L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes sortant European Consultants (Luxembourg) S.A. (RCS Luxembourg B85950), ayant son siège établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, la société EURO ASSOCIATES (RCS Luxembourg B23090), avec siège social établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 02 juin 2009, que Monsieur Sylvain KIRSCH, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg a été nommé administrateur-délégué. Il pourra engager la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 02 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009130058/28.

(090156721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Kouki Baita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.081.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2009*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a décidé de ne plus renouveler le mandat d'administrateur de M. Louis GRANDCHAMP DES RAUX et de Mme MAGNAN Fabienne et de nommer M. Jean-Hugues ANTOINE, Comptable, demeurant à 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel en leur remplacement pour une durée de 6 ans. D'autre part, l'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de M. MANGEN Fons et Mme REUTER-BONERT Carine pour une durée de 6 ans.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

*Commissaire aux Comptes*

L'assemblée générale a décidé de ne plus renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de M. ANTOINE Jean-Hugues et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A. en son remplacement pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015 est RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

*Administrateur*

Référence de publication: 2009130054/26.

(090156558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Advent Casa Reha Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.401.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "Advent Casa Reha Luxembourg", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 septembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11101.

- que la société "Advent Casa Reha Luxembourg" (la "Société"), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 76 Grande-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110.401,

constituée suivant acte notarié du 24 août 2005 et publié au Mémorial C numéro 1445 du 23 décembre 2005, au capital social de cent neuf mille huit cents Euros (109.800.- EUR) représenté par quatre mille trois cent quatre-vingt-douze (4.392) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.-EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 17 septembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 30 janvier 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) dans les bureaux de Al Global Investments S.à r.l. au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré au fins de publication au Mémorial C.

Belvaux, le 8 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009130032/28.

(090156572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Transport Alphonse Lies Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 7, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 110.269.

—  
*Extrait des décisions collectives des associés en date du 8 septembre 2009*

L'an deux mil neuf, le huit septembre, se sont réunis les associés détenant ensemble la totalité des parts sociales de la société TRANSPORT ALPHONSE LIES SARL, susvisée, lesquels associés ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Monsieur Monsieur Jean-Pol, Marie, Alain TOUBEAU, demeurant 14/031 Bld. Piercot, B-4000 Liège, est révoqué de son poste de gérant administratif de la société avec effet Immédiat.

2) Les associés ratifient la décision prise collectivement et à l'unanimité au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 4 septembre 2008, décision concernant:

- la révocation de Monsieur Luc VANSTEENKISTE, demeurant 65, Tonny, B-6680 Saint-Ode, de son poste de gérant de la société, d'une part, et

- la nomination de Monsieur Alphonse LIES, demeurant à L-8821 Koetschette, 7, rue des Alliés, au poste de gérant pour une durée indéterminée d'autre part.

En conséquence, la société ne dispose plus que d'un gérant unique en la personne de Monsieur Alphonse LIES, susvisé.

Koetschette, le 8 septembre 2009.

Signature / Signature / Signature

Les associés

Référence de publication: 2009130036/23.

(090156682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**P.N.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7418 Buschdorf, 35, An Urbech.

R.C.S. Luxembourg B 99.084.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130072/9.

(090156066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Société d'Investissements Schreder Intereuropa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.138.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2009*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2015 est composé comme suit:

- Me WEIRICH Malou, Avocat, 20 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg
- PINHEIRO TORRES Antonio Maria, Ingénieur, 80-10° av. Estados Unidos da America, P-1700 Lisbonne
- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck

*Commissaire aux Comptes*

L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société de M. MAQUA Dominique et décide de nommer la société RAMLUX S.A. en son remplacement pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015 est RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2009130049/22.

(090156571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**P.M.R. Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 49, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.045.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130073/9.

(090156065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**The American Mineral & Mining Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 142.781.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 25 mars 2009*

En date du 25 mars 2009, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer les personnes suivantes:

Monsieur Carolus Gerardus Maria Hendriks en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 31 décembre 2008.

Monsieur Franciscus Brouwer en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 31 décembre 2008.

Depuis cette date le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Madame Lora Weinert Mays

Monsieur William Joseph Krysiak

Monsieur R. Todd Neugebauer

Monsieur Alexis Cranberg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

The American Mineral & Mining Holding Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009130035/23.

(090156689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**AMC Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.777.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2009*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warcken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

*Commissaire aux Comptes*

L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de M. MAQUA Dominique et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A. en son remplacement pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015 est RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2009130053/22.

(090156560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Talisman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 142.249.

Pursuant to a share transfer agreement dated 25 August 2009 between Mr Ely Michel Ruimy and Aerium Atlas Management Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B141 575,

- one (1) share of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from Mr Ely Michel Ruimy to Aerium Atlas Management Sàrl

Consequently, the subscribed capital of the Company is fixed as follows:

- Compagnie d'Investissement de l'Atlas SA .....	499 shares
- Aerium Atlas Management Sàrl .....	1 share

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement**

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 25 août 2009 entre Mr Ely Michel Ruimy et Aerium Atlas Management Sàrl, société à responsabilité limitée, domiciliée 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B141 575,

- une (1) part sociale de la Société, émise et en circulation à la date du contrat, a été transférée par Mr Ely Michel Ruimy à Aerium Atlas Management Sàrl.

Par conséquent, le capital social de la société est réparti comme suit:

- Compagnie d'Investissement de l'Atlas .....	499 parts
- Aerium Atlas Management .....	1 part

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009130039/27.

(090156667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**P.M.R. -Chaussures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7418 Buschdorf, 37A, An Urbech.

R.C.S. Luxembourg B 106.393.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130074/9.

(090156064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**S-Trade, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 95.510.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 25 septembre 2009*

- Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

Monsieur Eric LECLERC, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, président

Monsieur Jos HEMMER, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

Madame Martine KAPP, employée privée, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

- A été nommé commissaire aux comptes pour la même période, en remplacement de Mme Diane WUNSCH:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009129913/18.

(090156480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Electricité André Hurt & Cie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 35-37, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 42.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ELECTRICITE ANDRE HURT & Cie*  
Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2009130252/13.

(090157285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Etablissement MICHELS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4598 Differdange, 16, rue Kelvert.  
R.C.S. Luxembourg B 102.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Etablissement MICHELS S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2009130251/12.

(090157286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Dorela S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 148.487.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, den zweiten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Galanium Spf S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 48.456, hier rechtmässig vertreten durch seinen Delegierten des Verwaltungsrates Herr Georges MAJERUS, mit Geschäftsanschrift in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

2.- Herr Georges Majerus, Buchsachverständiger, geboren in Düdelingen, am 8. Juli 1965, mit Geschäftsanschrift in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo,

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

**Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

"Dorela S.A."

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins

Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten aller Arten geistigen Eigentums sowie die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und Entwicklung aller industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und ihnen Unterstützung durch Darlehen, Garantien oder auf andere Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien, jedoch ohne direkt das Gewerbe eines Immobilienmaklers auszuüben.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt 31'000 EURO (einunddreissigtausend Euro) eingeteilt in 310 (dreihundertzehn) Aktien mit einem Nominalwert von 100 EURO (einhundert Euro) pro Aktie.

Die Aktien sind alle Inhaberaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär kann der Verwaltungsrat, in Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 25. August 2006, aus nur einem Mitglied bestehen, welcher nicht Aktionär zu sein braucht.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates, sowie durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitglieder.

Sollte unter Anwendung und gemäß Artikel 51 des Gesetzes vom 25. August 2006 der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied bestehen, so wird die Gesellschaft nach außen durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### Generalversammlung

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 15. Tag des Monats Mai um 10.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2010.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20%) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser außerordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

**Art. 17.** Jede ordentliche oder außerordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

### Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2009.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

**Art. 19.** Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

### Auflösung - Liquidation

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

## Allgemeine Bestimmungen

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

### Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

### Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendfünfhundert EURO (€ 1.500,-).

### Kapitalzeichnung

Die 310 Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Galanium Spf SA, vorbenannt: . . . . .	309 Aktien
2.- Herr Georges Majerus, vorbenannt: . . . . .	1 Aktie
Total: . . . . .	310 Aktien

Sämtliche Aktien wurden zu hundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von 31.000 EURO (einunddreissigtausend Euro) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

### Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.
- 2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des geschäftsführenden Mitglieds und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2015.
- 3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
  - Herr Georges Majerus, vorgeannt
  - Frau Monique Stein, geboren in Ettelbrück, am 29. Dezember 1969, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg;
  - Herr Pascal Wagner, geboren am 8. Februar 1966 in Petange, geschäftsansässig in 81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Petange;
- 4.- Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates und des geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrates wird ernannt: Georges Majerus, vorgeannt.
- 5.- Zum Kommissar wird ernannt: Fides Inter-Consult SA, 62, av. Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 52925.
- 6.- Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates der das Mandat des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied erhalten wird erforderlich.
- 7.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse: 62, av. Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgeannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Majerus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2009. LAC/2009/41219. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009130124/182.

(090156943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

### **Kohlhaas et Schanen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 7, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 102.946.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130077/9.

(090156061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**European Property Fund (Holdings) Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.428.

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of September.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. EVANS RANDALL INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated in Guernsey under number 45874312 and having its registered office at Sydney Vane House, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 3EL (ERIL), here duly represented by Ms Katrin LANGNER, employee, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on August 3<sup>rd</sup>, 2009.

2. EVANS RANDALL INTERNATIONAL LLP, a limited liability partnership incorporated in England & Wales under the Limited Liability Partnerships Act 2000 under number OC316776 and having its registered office at Chobham Park, Chobham Park Lane, Chobham, Woking, Surrey, GU24 8HQ (ERLLP), here duly represented by Ms Katrin LANGNER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on August 3<sup>rd</sup>, 2009;

3. UBERIOR EUROPE LIMITED, a private limited company incorporated in Scotland under the Companies Acts under number SC299325 and having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE (Uberior), here duly represented by Mr Gregory FLASH, employee, residing in Paris, by virtue of a proxy given under private seal on September 14<sup>th</sup>, 2009;

4. HAMILTON NOMINEES LIMITED, a company incorporated in Bermuda under number 18647 and having its registered office at 2 Reid Street Hamilton Bermuda HM 11 (Hamilton), here duly represented by Ms Katrin LANGNER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on September 21<sup>st</sup>; and

5. EPF (MALTA) PLC, a company incorporated in Malta under number C44392 and having its registered office 4V Dimech Street, Floriana FRN 1504 Malta (Malta and together with ERIL, ERLLP, Uberior and Hamilton referred to as the Partners), here duly represented by Ms Katrin LANGNER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on August 3<sup>rd</sup>, 2009.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties are the sole Partners of European Property Fund (Holdings) Limited S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124428 and having its registered office at 1 Allee Scheffer, L-2520, Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 21, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 675 dated April 21, 2007. The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on June 25<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2438 dated October 6<sup>th</sup>, 2008 (the Company).

II. The Agenda of the meeting is as follows:

1. Amendment of article 4.3 of the Articles relating to the corporate object of the Company; as follows:

**Art. 4. Paragraph 4.3 (First sentence).**

"4.3 The Company may acquire, sell and invest (whether directly or indirectly through the acquisition of shares or any other interest) in real estate interests in Western Europe where relevant and required:"

2. Amendment of article 15.2 of the Articles of Incorporation as follows:

" **15.2.** Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the Manager or, in the case there is a plurality of Managers, the board of Managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities according to the Luxembourg GAAP (General Accepted Accounting Principles).";

3. Miscellaneous.

III. The Partners have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Partners resolve to amend article 4. paragraph 4.3 (first sentence), as follows:

" 4.3. The Company may acquire, sell and invest (whether directly or indirectly through the acquisition of shares or any other interest) in real estate interests in Western Europe but including where relevant and required:"

*Second resolution*

The Partners resolve to amend article 15, paragraph 15.2 as follows:

"15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the Manager or, in the case there is a plurality of Managers, the board of Managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities according to the Luxembourg GAAP (General Accepted Accounting Principles)."

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand one hundred euros (1,100.- EUR).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

**ONT COMPARU:**

1. EVANS RANDALL INTERNATIONAL LIMITED, une société constituée à Guernsey sous le numéro 45874312 et ayant son siège social à Sydney Vane House, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 3EL (ERIL), ici dûment représentée par Madame Katrin LANGNER, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 août 2009;

2. EVANS RANDALL INTERNATIONAL LLP, un limited liability partnership, constitué en Angleterre et Pays de Galles en vertu du Limited Liability Partnerships Act 2000 sous le numéro OC316776 et ayant son siège social à Chobham Park, Chobham Park Lane, Chobham, Woking, Surrey, GU24 8HQ (ERLLP), ici dûment représenté par Madame Katrin LANGNER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 3 août 2009;

3. UBERIOR EUROPE LIMITED, une société constituée en Ecosse en vertu du Companies Act sous le numéro SC299325 et ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edimbourg EH3 9PE (Uberior), ici dûment représentée par Monsieur Gregory FLASH, employé privé, demeurant à Paris, en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 2009;

4. HAMILTON NOMINEES LIMITED, une société constituée aux Bermudes sous le numéro 18647 et ayant son siège social au 2 Reid Street Hamilton, Bermudes HM11 (Hamilton), ici dûment représentée par Madame Katrin LANGNER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 septembre 2009; et

5. EPF (MALTA) PLC, une société constituée à Malte sous le numéro C44392 et ayant son siège social au 4V Dimech Street, Floriana FRN 1504 Malte (Malta et ensemble avec ERIL, ERLLP, Uberior et Hamilton définis comme les Associés), ici dûment représentée par Madame Katrin LANGNER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 3 août 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les parties comparantes sont les seules Associées de EUROPEAN PROPERTY FUND (HOLDINGS) LIMITED S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.428 et ayant son siège social au 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 675 du 21 avril 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2438 du 6 octobre 2008 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4. paragraphe 4.3 (première phrase) des Statuts relatif à l'objet social de la Société comme suit:

" 4.3 (première phrase) La Société peut acquérir, vendre ou investir (de manière directe ou indirecte par l'acquisition de parts sociales ou de tout autre intérêt) des intérêts immobiliers en Europe de l'Ouest lorsque cela s'avère approprié et nécessaire:".

2. Modification de l'article 15, paragraphe 15.2 des Statuts comme suit:

" **Art. 15. Paragraphe 15.2.** Chaque année, en référence à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont dressés et le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance dressera un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société suivant les Principes Comptables Luxembourgeois généralement reconnus.".

3. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 4, première phrase du paragraphe 4.3 des statuts comme suit:

" **4.3. (Première phrase).** La Société peut acquérir, vendre ou investir (de manière directe ou indirecte par l'acquisition de parts sociales ou de tout autre intérêt) des intérêts immobiliers en Europe de l'Ouest mais incluant lorsque cela s'avère approprié et nécessaire:".

*Seconde résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 15, paragraphe 15.2. des statuts comme suit:

" **Art. 15. paragraphe 15.2.** Chaque année, en référence à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont dressés et le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance dressera un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société suivant les Principes Comptables Luxembourgeois généralement reconnus.".

*Frais*

La valeur totale des frais, rémunérations et dépenses qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française sur demande des parties comparantes. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. LANGNER, G. FLASH, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39560. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009130108/141.

(090157352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Opalin A.G., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 144.101.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2009 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;
- Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim, 2, Wenkelhiel.

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme  
OPALIN A.G.  
Société anonyme  
Signature

Référence de publication: 2009130057/21.

(090156675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**PanEuropean Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.491.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the eighteenth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of The Rockspring PanEuropean Property Limited Partnership, having its registered office at 166, Sloane Street, SW1X 9QF London, registered with "Registrar of Companies of England and Wales" under the number LP008185,

by virtue of a proxy given on September, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "PanEuropean Holdings 2 S.à r.l.", having its principal office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, has been incorporated under the name "Luxco 72 S.à r.l." by a deed of the undersigned notary on November 22, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 119 of January 16, 2008. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 25 January 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 698 of March 20, 2008;

- that the capital of the corporation "PanEuropean Holdings 2, S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up;

- that The Rockspring PanEuropean Property Limited Partnership, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 17 September 2009, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 17 September 2009, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (EUR 1,000).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de The Rockspring PanEuropean Property Limited Partnership, ayant son siège social à 166, Sloane Street, SW1X 9QF Londres, immatriculée auprès du "Registrar of Companies of England and Wales" sous le numéro LP008185,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PanEuropean Holdings 2, S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, a été constituée sous la dénomination "Luxco 72 S.à r.l." suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 novembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 119 du 16 janvier 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 25 janvier 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 698 du 20 mars 2008;

- que le capital social de la société PanEuropean Holdings 2, S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que The Rockspring PanEuropean Property Limited Partnership, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 septembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 17 septembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38858. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009130103/103.

(090157543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Arcad S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 131.647.

L'an deux mil neuf, le huit septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARCAD S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 2334 du 17 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 1778 du 18 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Stevens, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1/ Décision de modification de l'objet social.

2/ Modification de la forme juridique de la société avec adaptation de l'article 6 et 8 en conséquent: Arcad SA devient une Société Anonyme Unipersonnelle.

3/ Démission de Monsieur Daniel BEERENS de son poste d'administrateur, avec effet au 12/08/2008.

4/ Démission de Madame Nelly NOEL de son poste d'administrateur, avec effet au 07/07/2009.

5/ Démission de Monsieur Joseph STEVENS de ces postes d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

6/ Nomination de Monsieur Joseph STEVENS au poste d'administrateur unique avec effet immédiat.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet le conseil en organisation, audit interne, gestion des risques, compliance, informatique ainsi que toutes activités et fourniture de services se rattachant directement ou indirectement à la profession d'expert-comptable en ce compris toutes assistances quelconques relatives à l'étude, la promotion, la constitution, la fusion, la liquidation, le développement, la réorganisation, la fiscalité, la gestion et la domiciliation de toutes entreprises, organisations, sociétés et fondations ainsi que tous mandats de secrétariat social, d'administration, de commissaire aux comptes et d'administrateur indépendant. Elle fournira également des services d'installation, de formation, de maintenance et de service après-vente de logiciels ainsi que de l'édition et le développement de solutions informatiques.

Elle pourra rendre tous services et fournir toutes assistances généralement quelconques de nature à faciliter l'établissement de personnes tant physiques que morales au Luxembourg et le cas échéant, à l'étranger.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la forme juridique de la société en société anonyme unipersonnelle avec adaptation des articles 6 et 8 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante qui constaterait l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

" **Art. 8.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Daniel BEERENS de son poste d'administrateur, avec effet au 12/08/2008 et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Nelly NOEL de son poste d'administrateur, avec effet au 07/07/2009, et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Joseph STEVENS de ses postes d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Joseph STEVENS, né à Namur (Belgique), le 25 février 1966, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, au poste d'administrateur unique avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. STEVENS, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37134. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009130104/105.

(090157099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Meva Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 36.486.730,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.568.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand nine, on the seventeenth day of September,  
before Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Explore Resources S.à r.l. (formerly known as Mil (Investments) S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 51.870 (the Parent),

hereby represented by Ms Marie Roche, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 17, 2009.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to enact the following:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Meva S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.568 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated December 28, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 388 of March 16, 2007. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 14 August 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- the Company's capital is set at thirty-six million four hundred eighty-six thousand seven hundred and thirty United States Dollars (USD 36,486,730) represented by one million forty-two thousand four hundred and seventy-eight (1,042,478) shares in registered form with a par value of thirty-five United States Dollars (USD 35.-) each, all subscribed and fully paid-up;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Company has no outstanding liabilities save (i) certain audit, legal and notarial fees and (ii) its debts towards the Luxembourg tax authorities, which the Parent expressly undertakes to pay;

- the Parent declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume any unknown liabilities (if any) at the present time;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euros (EUR 2,000).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-sept septembre,

par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Explore Resources S.à r.l. (anciennement dénommée Mil (Investments) S.à r.l.), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 51.870 (la Société Mère),

ici représentée par Madame Marie Roche, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cette partie comparante représentée par son mandataire a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales dans la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante sous la dénomination Meva S.à r.l., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.568 (la Société);

- la Société a été constituée suivant un acte de M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 388 du 16 mars 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 août 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Le capital est fixé à trente-six millions quatre cent quatre-vingt-six mille sept cent trente dollars américains (USD 36.486.730) représenté par un million quarante deux mille quatre cent soixante dix huit (1.042.478) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (USD 35) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère, agissant en sa capacité d'associée unique de la Société décide par la présente de procéder à la liquidation de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a une parfaite connaissance des statuts de la Société et est dûment informée de la situation financière de la Société;

- la Société n'a aucune dette en souffrance à l'exception (i) de certains frais d'audit, légaux et de notaire et (ii) des dettes à l'encontre des autorités fiscales luxembourgeoises, que la Société mère s'engage à honorer;

- la Société Mère déclare qu'elle a reçu tous les actifs de la Société et qu'elle assumera toutes dettes inconnues (le cas échéant) actuellement;

- par conséquent la Société est liquidée par la présente et la liquidation est clôturée;

- pleine décharge est accordée aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats; et

- les livres et registres de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) jours à compter de la date de la présente assemblée au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. ROCHE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38095. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): F.SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009130102/107.

(090157542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Peintures et Décors Lucas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7651 Heffingen, 36, um Knäppchen.  
R.C.S. Luxembourg B 51.076.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2009130071/9.  
(090156067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**CB Richard Ellis Global Dynamic Partners GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 141.331.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2278 du 18 septembre 2008.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis Global Dynamic Partners GP S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009130070/14.

(090156124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Truvo B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Apax Truvo 2).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 143.284.

L'an deux mil neuf, le huit septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

APAX WW NOMINEES LTD, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 4693597, ici représentée par Madame Cindy TEIXEIRA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Apax Truvo 2, société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 26 novembre 2008, publié au Mémorial Recueil C numéro 2998 du 20 décembre 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.
- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "Truvo B1 S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

**Version anglaise**

" **Art. 1. Denomination.** The name of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") is Truvo B1 S.à r.l. (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

**Version française**

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Truvo B1 S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TEIXEIRA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36544. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009130109/40.

(090157287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Global Dynamic Partners Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.333.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2278 du 18 septembre 2008.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Dynamic Partners Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009130069/14.

(090156138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Bei de Clownen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 77A, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Référence de publication: 2009130068/10.

(090156542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Bismuth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 83.773.

**DISSOLUTION**

L'an deux mil neuf, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Sidney BOUVIER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Austin Research Inc., ayant son siège social Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société BISMUTH S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte du notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 6 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 212 du 7 février 2002 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société BISMUTH S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune entièrement libérées;

- que Austin Research Inc., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 4 septembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 4 septembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société BISMUTH S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BOUVIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38863. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): F.SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009130100/53.

(090157343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

#### **Beverly Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 24.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.621.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the seventeenth day of September,  
before Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Explore Resources S.à r.l. (formerly known as Mil (Investments) S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 51.870 (the Parent),

hereby represented by Ms Marie Roche, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 17, 2009.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to enact the following:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Beverly Properties S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65.321 (the Company);

- the Company has been incorporated under the name "MIL SUB I S.à .r.l." pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing then in Hesperange, dated July 8, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 747 of October 16, 1998. The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 419 of February 19, 2008;

- the Company's capital is set at twenty-four thousand United States Dollars (USD 24,000.-) represented by one thousand (1,000) shares in registered form with a par value of twenty-four United States Dollars (USD 24.-) each, all subscribed and fully paid-up;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Company has no outstanding liabilities save (i) certain audit, legal and notarial fees and (ii) its debts towards the Luxembourg tax authorities, which the Parent expressly undertakes to pay;

- the Parent declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume any unknown liabilities (if any) at the present time;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euros (EUR 2,000).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-sept septembre,

par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Explore Resources S.à r.l. (anciennement dénommée Mil (Investments) S.à r.l.), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 51.870 (la Société mère),

ici représentée par Madame Marie Roche, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cette partie comparante représentée par son mandataire a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- la Société mère détient toutes les parts sociales dans la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante sous la dénomination Beverly Properties S.à r.l., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.621 (la Société);

- la Société a été constituée sous la dénomination "MIL SUB I S.à r.l." suivant un acte de M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 8 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 747 du 16 octobre 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 419 du 19 février 2008;

- le capital social est fixé à vingt-quatre mille dollars des Etats Unis (USD 24.000) représenté par mille (1000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-quatre dollars des Etats Unis (USD 24) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- la Société mère, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société décide par la présente de procéder à la liquidation de la Société avec effet immédiat;
- la Société mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
- la Société mère a une parfaite connaissance des statuts de la Société et est dûment informée de la situation financière de la Société;
- la Société n'a aucune autre dette en souffrance à l'exception (i) de certains frais d'audit, légaux et de notaire et (ii) des dettes à l'encontre des autorités fiscales luxembourgeoises, que la Société mère s'engage à honorer et;
- la Société mère déclare qu'elle a reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra à sa charge toutes dettes inconnues (le cas échéant) actuellement;
- par conséquent la Société est liquidée par la présente et la liquidation est clôturée;
- pleine décharge est accordée aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats; et
- les livres et registres de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) jours à compter de la date de la présente assemblée au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000)

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. ROCHE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38094. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): F.SCHNEIDER.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009130101/106.

(090157540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**LuxCo 86 S.à r.l, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.102.

In the year two thousand nine, on the seventeenth day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Luxco 84 S.à r.l., with its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 140.063, here represented by Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, by virtue of a proxy dated September 16, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Luxco 86 S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on 1 October 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2234 of 12 September 2008. The articles of Association have been amended for the last time by a notarial deed on 17 September 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2484 of 10 October 2008;
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500) to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED TWENTY-FIVE EUROS (EUR 12,525) by the issuance of ONE (1) new share with a par value of TWENTY FIVE EUROS (EUR 25), having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon intervenes:

Luxco 84 S.à r.l., prenamed,

here represented by Ms Sara LECOMTE, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 September 2009,

which, declares to subscribe to the ONE (1) new share and to have it fully paid up together with a share premium of an amount of NINE MILLION SIX HUNDRED THIRTY SIX THOUSAND FIVE HUNDRED SEVENTY-FIVE EURO (EUR 9,636,575) by contribution in kind consisting of a claim held by Luxco 84 S.à r.l. against Luxco 86 S.à r.l., prenamed, for a total amount of NINE MILLION SIX HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 9,636,600) (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Luxco 84 S.à r.l. declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Luxco 84 S.à r.l. further stated that a certificate has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED TWENTY-FIVE EUROS (EUR 12,525) represented by FIVE HUNDRED ONE (501) shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be born by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 4,500).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le dix-sept septembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Luxco 84 S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 140.063, ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Luxco 86 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 1 août 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2234 du 12 septembre 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 17 septembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2484 du 10 octobre 2008.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de VINGT CINQ EUROS (EUR 25) pour porter son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) à DOUZE MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 12.525) par l'émission de UNE (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (EUR 25), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes:

Luxco 84 S.à r.l., précitée,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 septembre 2009;

laquelle déclare souscrire UNE (1) part sociale nouvelle et la libérer intégralement avec une prime d'émission d'un montant de NEUF MILLIONS SIX CENT TRENTE SIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUINZE EUROS (EUR 9.636.575) moyennant apport en nature d'une créance détenue par Luxco 84 S.à r.l. contre Luxco 86 S.à r.l. d'un montant total de NEUF MILLIONS SIX CENT TRENTE SIX MILLE SIX CENTS (EUR 9.636.600) ("l'Apport").

La preuve par le souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Luxco 84 S.à r.l. a déclaré que l'Apport est libre de tout gage, privilège ou charge, le cas échéant, et qu'il ne subsiste aucune restriction au transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données pour effectuer toute notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le souscripteur a déclaré de plus qu'un certificat a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 12.525) représenté par CINQ CENT UNE (501) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (EUR 25) chacune toutes souscrites et entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 4.500)

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38857. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009130106/115.

(090157256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Kirchberg Capital Management S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.528.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den ersten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Bernd Essler, Rechtsassessor, wohnhaft in L-2737 Luxembourg, 5 Rue Würth-Paquet.

2.- Herr Dr. Johannes Harl, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-60591 Frankfurt, Deutschherrn Ufer 32.

3.- Herr Wilhelm Kapell, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in D-40667 Meerbusch, Blumenstr. 5a.

Die Erschienenen haben den Notar gebeten, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1. Firmierung der Gesellschaft.** Die Unterzeichner dieser Urkunde und alle zukünftig dieser Gesellschaft beitretenden Aktionäre begründen eine Aktiengesellschaft (Société Anonyme) mit dem Status einer Privaten Vermögensverwaltungsgesellschaft (SPF) mit dem Namen „Kirchberg Capital Management S.A. SPF“, die der SPF-Gesetzgebung unterliegt.

**Art. 2. Geschäftssitz.** Geschäftssitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Der Geschäftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3. Laufzeit der Gesellschaft.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

**Art. 4. Geschäftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005. Die Gesellschaft kann insbesondere Vermögenswerte jedweder Art erwerben, halten, verwalten und veräußern, die über Konten verbucht werden können (Wertschriften).

Die Gesellschaft ist befugt, alle Maßnahmen zu ergreifen und alle Rechtsgeschäfte zu tätigen, einschließlich der Finanzierung, die sie zur Erfüllung und Entwicklung dieses Geschäftszweckes für zweckdienlich hält.

Sie ist jedoch beschränkt auf solche Geschäfte, die im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Verwaltung von Familienvermögen und Art. 209 des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in der jeweils geltenden Fassung für zulässig erklärt werden.

Die Gesellschaft darf keinen Geschäftsverkehr mit dem Publikum aufnehmen.

**Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Kapital der Gesellschaft beträgt sechzigtausend Euro (€ 60.000) und besteht aus sechzigtausend (60.000) voll eingezahlten Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (€ 1.-) je Aktie.

Eine von den Aktionären zuzüglich zum Kapital aufgebrachte Emissionsprämie wird den Rücklagen der Gesellschaft zugewiesen.

**Art. 6. Form der Aktien.** Die Aktien werden ausschließlich als Namensaktien ausgegeben.

Alle Aktien werden im Aktienregister eingetragen, das bei der Gesellschaft geführt wird. Dieses Verzeichnis enthält den Namen eines jeden Aktionärs, die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien sowie seinen Geschäftssitz, den er der Gesellschaft angegeben hat. Die Eintragung der Namen der Aktionäre in das Aktienregister dient als Nachweis der Berechtigung des Anteilseigners. Erst mit dieser Eintragung wird der Investor Aktionär der Gesellschaft. Der Verwaltungsrat kann darüber beschließen, ob ein Zertifikat über einen solchen Eintrag an den Aktionär ausgestellt wird oder ob der Aktionär eine schriftliche Bestätigung über seinen Aktienbesitz erhält.

Aktienzertifikate werden durch zwei Verwaltungsratsmitglieder unterzeichnet. Die Aktien verbleiben bei der Gesellschaft gegen Quittung zur Verwahrung, solange ein Aktionär dem Verwaltungsrat der Gesellschaft angehört.

Die Übertragung von Aktien erfolgt durch Unterzeichnung einer datierten schriftlichen Übertragungsurkunde von Aktionär und Erwerber mit Eintragung der Übertragung ins Aktienregister. Die Gesellschaft kann auch andere Formen des Nachweises einer Aktienübertragung akzeptieren, wenn die Gesellschaft diese für geeignet hält, Nachweis über den Rechtsübergang zu führen. Auch in diesem Fall ist eine Eintragung in das Aktienregister vorzunehmen. Die Eintragung in das Aktienregister wird von einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Die Aktien sind mit Ausnahme der gesetzlichen Rechtsnachfolge nur nach Maßgabe von Art. 7 übertragbar.

**Art. 7. Beschränkungen des Eigentums an den Aktien.** Die Gesellschaft kann den Erwerb von Aktien durch bestimmte Rechtspersonen einschränken oder verweigern, wenn die Begründung eines Eigentumsrechts nach Ansicht des Verwaltungsrates der Gesellschaft schaden könnte oder die Gesellschaft dadurch ihren Status als SPF verlieren oder gefährden würde.

Insbesondere kann die Gesellschaft die Beibringung jeglicher Informationen verlangen, die die Gesellschaft für notwendig hält, um darüber zu entscheiden, ob die Interessen der Gesellschaft betroffen sind.

**Art. 8. Rechtsgeschäftliche Übertragung von Aktien.** Jede Art des Rechtsübergangs der Aktien auf juristische Personen ist ausgeschlossen.

Ausgeschlossen ist auch die Verpfändung oder Sicherungsabtretung von Aktien oder Dividendenansprüchen oder die Bestellung eines Nießbrauchsrechtes, soweit gesetzlich zulässig, sowie die Abtretung oder die Überlassung von Mitgliedschaftsrechten an Dritte zum Zwecke der Ausübung durch Dritte.

**Art. 9. Verwaltungsrat.** Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat geführt, der sich aus mindestens drei Mitgliedern zusammensetzt. Die Verwaltungsratsmitglieder müssen nicht Aktionäre der Gesellschaft sein.

Die Amtszeit der Verwaltungsräte beträgt maximal sechs Jahre. Die Wiederwahl ist zulässig.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären der Aktionärsversammlung nach Maßgabe der nachfolgenden Bestimmungen gewählt und abberufen.

Die Abberufung eines Verwaltungsratsmitgliedes durch die Aktionärsversammlung ist jederzeit möglich. Die Abberufung erfolgt mit der Stimmenmehrheit des Aktienkapitals. Die erneute Wahl des auf diese Weise ausscheidenden Verwaltungsratsmitgliedes ist nur mit Zustimmung aller anderen Aktionäre möglich.

Sollte die Position eines Verwaltungsratsmitgliedes durch Tod, Rücktritt oder aus einem anderen Grund vakant werden, z.B. bei dauernder Verhinderung des Verwaltungsratsmitgliedes, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates ein neues Mitglied ernennen, der durch die nächste Aktionärsversammlung bestätigt werden muss.

Jeder Aktionär ist jedoch in diesem Fall berechtigt, die Einberufung einer außerordentlichen Aktionärsversammlung zu verlangen, um die satzungsgemäße Besetzung des Verwaltungsrates wieder herzustellen. Jeder Aktionär, der über mindestens fünfundzwanzig Prozent (25%) des Aktienkapitals verfügt, ist berechtigt, eine Person in den Verwaltungsrat vorzuschlagen, auch sich selbst. Über die Wahl und Ernennung von mehr als drei Verwaltungsratsmitgliedern muss unter den Aktionären Einvernehmen erzielt werden.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates erhalten eine angemessene Vergütung und Spesenersatz. Die Vergütungshöhe setzt die Aktionärsversammlung einvernehmlich fest und orientiert sich dabei an der aufgewendeten Arbeitszeit, geleitet vom Grundsatz der Gleichbehandlung. Der Verwaltungsrat gibt sich selbst eine Geschäftsordnung, nimmt selbst eine Zuständigkeitsverteilung vor und regelt das Vertragsverhältnis mit den Verwaltungsratsmitgliedern aufgrund gesonderter Verträge, deren Regelungen jedoch durch die Vorgaben dieser Satzung bestimmt werden. Die Satzung hat gegenüber den einzelvertraglichen Regelungen Vorrang.

**Art. 10. Verwaltungsratssitzungen.** Der Verwaltungsrat wird aus seiner Mitte einen Vorsitzenden sowie einen Sekretär ernennen, der die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und Aktionärsversammlungen verfasst und für deren Aufbewahrung sorgt. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder von zwei seiner Mitglieder einberufen mit einer Frist von acht Bankgeschäftstagen. Er tagt ausschließlich im Grossherzogtum Luxemburg an dem in der Einladung angegebenen Ort.

Die Verwaltungsratsmitglieder können nur im Rahmen von ordnungsgemäß einberufenen Verwaltungsratssitzungen handeln. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, was schriftlich (auch per E-Mail) erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telekopie oder durch E-Mail Nachricht erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden einstimmig gefasst. Im Falle von Interessenskonflikten ist das betroffene Verwaltungsratsmitglied nicht stimmberechtigt. Interessenskonflikte liegen insbesondere dann vor, wenn es um vertragliche Regelungen zwischen der Gesellschaft und einem Verwaltungsratsmitglied geht oder um Regelungen zwischen Angehörigen eines Verwaltungsratsmitgliedes und der Gesellschaft oder um Regelungen mit Gesellschaften, an denen ein Verwaltungsratsmitglied oder ein Angehöriger dieses Verwaltungsratsmitgliedes mit mehr als zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beteiligt ist.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, die vom Sekretär unterzeichnet werden. Abschriften oder Auszüge aus diesen Protokollen, die in Rechtstreitigkeiten oder an anderer Stelle vorgelegt werden, bedürfen der Unterschrift des Sekretärs oder zweier Verwaltungsratsmitglieder.

Von den Verwaltungsratsmitgliedern genehmigte und unterzeichnete schriftliche Beschlüsse haben dieselbe Rechtswirksamkeit wie Beschlüsse, die bei der Verwaltungsratssitzung durch Stimmabgabe gefasst wurden. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann einen solchen Beschluss per Brief, E-Mail oder ein gleichwertiges Kommunikationsmittel genehmigen. Die Unterschriften können auf einer einzigen Urkunde erscheinen, aber auch auf mehreren Kopien eines identischen Beschlusses. Dies bedarf keiner besonderen Protokollierung.

**Art. 11. Befugnisse des Verwaltungsrats.** Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft in allen Rechtsgeschäften und Rechtshandlungen, die durch den Gesellschaftszweck (Art.4 der Satzung) gedeckt sind. Der Verwaltungsrat verfügt über alle Rechte mit Ausnahme derjenigen, die aufgrund rechtlicher Bestimmungen oder aufgrund dieser Satzung der Aktionärsversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann insbesondere Beteiligungen eingehen oder aufgeben, gleichgültig in welcher Form, Kredite aufnehmen und Investitionen in Wertpapiere, Devisen, Derivate oder den Derivaten ähnliche Geschäfte vornehmen, auch soweit sie nicht über kontrollierte Börsenplätze vorgenommen werden.

Der Verwaltungsrat kann Vermögenswerte der Gesellschaft im Ganzen oder in Teilen belasten, gleichgültig in welcher Form und mit welchen Sicherungsrechten oder sonstigen Sicherheiten gewähren.

Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Aktionärsversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt sind.

**Art. 12. Vertretungsbefugnis.** Im Außenverhältnis wird die Gesellschaft rechtswirksam durch zwei Verwaltungsratsmitglieder vertreten und verpflichtet.

**Art. 13. Aktionärsversammlung.** Die Aktionärsversammlung wird vom Verwaltungsrat einmal jährlich einberufen. Sie muss auf schriftlichen Antrag von Aktionären, die mindestens fünfundzwanzig Prozent (25%) des stimmberechtigten Kapitals halten, jederzeit einberufen werden.

Die ordentliche Aktionärsversammlung findet nach den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts am Gesellschaftssitz oder an einem in der Einladung zur Aktionärsversammlung anzugebenden Ort im Grossherzogtum Luxemburg statt und zwar am ersten Donnerstag des Monats Mai um 11:00 Uhr. Sollte dieser Tag kein Bankarbeitstag sein, ist die Aktionärsversammlung am darauf folgenden nächsten Bankarbeitstag abzuhalten.

Außerordentliche Aktionärsversammlungen unterliegen keinen weiteren Beschränkungen in Bezug auf Ort und Zeit.

Aktionäre sind nur rechtswirksam vertreten, wenn sie selbst in Person erscheinen oder die auftretenden Personen ihre Vertretungsberechtigung in schriftlicher Form, auch per Fax oder E-Mail nachweisen. Der Verwaltungsrat entscheidet über den Nachweis in eigenem Ermessen.

Die Aktionärsversammlung ist beschlussfähig, wenn mindestens fünfzig Prozent (50%) des stimmberechtigten Kapitals ordnungsgemäß vertreten ist, es sei denn Gesetz oder Satzung schreiben etwas anderes vor.

Wenn das Quorum bei der ersten Versammlung nicht erreicht wird, wird der Verwaltungsrat innerhalb von vier Wochen eine zweite Aktionärsversammlung einberufen.

Diese Versammlung ist ohne Einschränkung beschlussfähig.

Folgende Beschlüsse bedürfen der Entscheidung durch die Aktionärsversammlung:

- Änderungen der Satzung;
- Bestellung der Verwaltungsratsmitglieder und deren Vergütung;
- Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder;
- Begründung oder Kündigung eines Arbeitsvertrages mit einem Verwaltungsratsmitglied;
- Bestätigung des geprüften Jahresabschlusses und Bestellung des Kommissars
- Beendigung und Liquidation der Gesellschaft;
- Feststellung und Verwendung des Jahresergebnisses;
- Entlastung des Verwaltungsrates.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

Der Verwaltungsrat lädt die Aktionäre unter Mitteilung der Tagesordnung mindestens acht Bankarbeitstage vor Abhaltung der Versammlung schriftlich per Einschreiben ein. Die Aufstellung der Tagesordnung erfolgt durch den Verwaltungsrat. Wird die Aktionärsversammlung auf Antrag von Aktionären einberufen, so kann der Verwaltungsrat eine ergänzende Tagesordnung aufstellen.

Veröffentlichungen der Einladung zur Aktionärsversammlung erfolgen nur, wenn und soweit dies gesetzlich vorgeschrieben ist.

Die Versammlung der Aktionäre kann jederzeit auf alle Form- und Fristvorschriften verzichten, die für die Abhaltung einer Aktionärsversammlung erforderlich sind und eine Aktionärsversammlung abhalten, indem die Aktionäre erklären, dass sie ordnungsgemäß versammelt und vollständig über die Tagesordnung informiert sind.

Die Aktionärsversammlung kann nur die in der Tagesordnung enthaltenen Tagesordnungspunkte behandeln.

**Art. 14. Mehrheitserfordernisse.** Jede Aktie gewährt eine Stimme. Ein Aktionär kann einer anderen Rechtsperson, die nicht Aktionär und auch nicht Mitglied des Verwaltungsrats sein muss, schriftlich Vollmacht zur Teilnahme und Ausübung des Stimmrechts erteilen.

Beschlüsse der Aktionärsversammlung werden mit der Mehrheit des vertretenen, stimmberechtigten Kapitals gefasst, es sei denn das Gesetz oder diese Satzung schreibt eine andere Regelung vor.

Satzungsänderungen sowie die Bestellung von mehr als drei Verwaltungsratsmitgliedern bedürfen jedoch der Zustimmung aller Aktionäre.

**Art. 15. Aufsicht der Gesellschaft.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

**Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr entspricht dem Kalenderjahr.

**Art. 17. Ergänzende Vorschriften.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen in den jeweils geltenden Fassungen finden ergänzend Anwendung, wenn und soweit diese Satzung hierzu keine Regelung enthält.

*Übergangsbestimmungen;*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Aktionärsversammlung findet in 2010 statt.

### Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Zeichnung des Gründungskapitals geschieht wie folgt:

Name des Aktionärs	Gezeichnetes Kapital	Anzahl der Aktien	Höhe der Emissions-prämie
1. Bernd Essler .....	€ 20.000	20.000	0
2. Dr. Johannes Harl .....	€ 20.000	20.000	0
3. Wilhelm Kapell .....	€ 20.000	20.000	0
Total: .....	€ 60.000	60.000	0

Damit beträgt das Gründungskapital insgesamt sechzigtausend Euro (€ 60.000,-). Die Einzahlung des gesamten Gründungskapitals und der Emissionsprämie wurde dem unterzeichneten Notar ordnungsgemäß nachgewiesen.

### Gründungskosten

Die von der Gesellschaft zu tragenden Gründungskosten werden auf zwei tausend Euro (€ 2.000,-) veranschlagt.

### Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind und bescheinigt dies ausdrücklich.

### Ausserordentliche Generalversammlung

Als dann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- Herr Bernd Essler, vorgeannt,
- Herr Dr. Johannes Harl, vorgeannt,
- Herr Wilhelm Kapell, vorgeannt.

3.- Gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich seiner Änderungen und Ergänzungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt, die tägliche Geschäftsführung auf einzelne seiner Mitglieder zu übertragen.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.

5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

6.- Das Mandat des Kommissars endet bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

7.- Sitz der Gesellschaft ist: L-2540 Luxemburg, 15, rue Edward Steichen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: B. Essler, J. Harl, W. Kapell, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 octobre 2009. Relation: ECH/2009/1426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 09. Oktober 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009130820/225.

(090157973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

### **Eurogroupe S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.759.

—  
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 5 octobre 2009

1. Mme Monique JUNCKER a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Alex LEGRAND, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 31 mai 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 08 OCT. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EUROGROUPE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009130551/17.

(090156806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Augur Capital Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 125.591.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der*

Die ursprünglich am 14. Mai stattfinden sollte, nach Vertagung jedoch am 23. September 2008 in Luxemburg stattfand:

1. Die Verwaltungsräte Herr Dr. Thomas Schmitt und Herr Günther Skrzypek sind mit Wirkung vom 8. August 2008 von Herrn ihrem Amt zurückgetreten. Diesbezüglich wurden mit gleichem Datum Herr Achim Welschoff, geboren am 16. August 1965 in Trier, Deutschland, mit Berufsanschrift in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg und Herr Jean-Marie Schomer, geboren am 17. Februar 1963 in Differdange, Luxemburg, mit Berufsanschrift in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg per Beschluss des verbleibenden Verwaltungsrates zu vorläufigen Verwaltungsräten bis zur heutigen Generalversammlung ernannt. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt nunmehr die Herren Achim Welschoff und Jean-Marie Schomer zu endgültigen Verwaltungsräten mit Wirkung vom 23. September 2008 und bis zur Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Augur Capital Advisors S.A. für das am 31. Dezember 2008 endende Geschäftsjahr abstimmt zu ernennen.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach bis zur Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Augur Capital Advisors S.A. für das am 31. Dezember 2008 endende Geschäftsjahr abstimmt wie folgt zusammen:

- Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender)
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG Audit S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Augur Capital Advisors S.A. mit Wirkung vom 23. September 2008 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Augur Capital Advisors für das am 31. Dezember 2008 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. Oktober 2009.

Für die Augur Capital Advisors S.A.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Manfred Dietrich / Diane Wolf

Die Domizilstelle

Référence de publication: 2009130530/33.

(090157488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Pic Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.990.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 octobre 2009*

1. Monsieur Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Jacques CLAEYS a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. Monsieur Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour PIC INVESTISSEMENT S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009130552/21.

(090156802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Lipniza Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.043.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 juillet 2009*

1. Monsieur Michel JENTGES a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour LIPNIZA INVESTMENTS S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009130553/18.

(090156800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Four and Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.509.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juillet 2009*

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 17 avril 2009 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudine BOULAIN en remplacement de Michaël ZERBIB, administrateur révoqué. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme  
FOUR AND PARTNERS S.A.  
Signatures  
Un mandataire

Référence de publication: 2009130538/17.

(090157200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Euromaxilift International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 87.405.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2009 que M. Alexandre Vernazza, né à Marseille (France), le 10/04/1985 de nationalité française et demeurant F-13008 Marseille, 136 rue du Cdt Rolland a été nommé administrateur en remplacement de M. Jacques Fabbri, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'assemblée générale annuelle de 2012. Au cours de la réunion du conseil d'administration qui a immédiatement suivi Monsieur Alexandre Vernazza, préqualifié, a été nommé à la fonction d'administrateur délégué et de président du conseil d'administration de la société, avec pouvoir de signature individuelle en remplacement de M. Jacques Fabbri, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

*Le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2009130558/19.

(090157140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Mermaid S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.340.

*Extrait de la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 octobre 2009*

La cooptation de M. Hugo FROMENT, décidée par les administrateurs restants en date du 17 mars 2009, a ratifiée et il a été définitivement nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Mermaid S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009130550/15.

(090156811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Lavica Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.354.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 1<sup>er</sup> octobre 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Monsieur Michaël ZIANVENI

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009130554/21.

(090157443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Saposa S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.521.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Sabine Clerc née à Montfavet, France, le 9 février 1980 et résidant à Hôtel Mercure, 19 Avenue Ambroise Thomas, 83400 Hyères les Palmiers, France,

2. Sandrine Clerc née à Montfavet, France, le 6 février 1975 et résidant au 224 avenue Joseph Elie Ceccaldi, 83200 Toulon, France,

3. Pierre Clerc né à Cavailon, France, le 26 juin 1949 et résidant au 124 Avenue Winston Churchill, 1180 Uccle, Belgique,

ici représentés par Raymonde Jallon, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu de deux procurations données en France, le 11 août 2009, et d'une procuration donnée en Belgique le 11 août 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "SAPOSA S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **5. Capital.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500 €), représenté par quatre cents (400) parts sociales de Catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A) sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune, et cent (100) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B) sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

#### **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

#### **9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **10. Représentation.**

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2 la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

#### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour l'acquisition ou la cession d'actifs d'une valeur supérieure à cinquante mille euros (50.000 €), et pour la nomination ou la révocation des gérants seront prises à la majorité des voix des associés représentant la moitié du capital social de la Société et devront obligatoirement comporter un vote favorable de la majorité des voix des titulaires de Parts Sociales de Catégorie B.

13.4 Par ailleurs, les résolutions prises pour la modification des statuts ou la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société et devront obligatoirement comporter un vote favorable de la majorité des voix des titulaires de Parts Sociales de Catégorie B.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Sabine Clerc, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à deux cent (200) Parts Sociales de Catégorie A sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25 €) chacune et les libérer entièrement par apport en numéraire de cinq mille euros (5.000 €).

Sandrine Clerc, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à deux cent (200) Parts Sociales de Catégorie A sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25 €) chacune et les libérer entièrement par apport en numéraire de cinq mille euros (5.000 €).

Pierre Clerc, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) Parts Sociales de Catégorie B sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25 €) chacune et les libérer entièrement par apport en numéraire de deux mille cinq cents euros (2.500 €).

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

#### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ (950,- €).

#### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- *Gérant de classe A:*

\* Sabine Clerc, prénommée

- Gérant de classe B:

\* Danielle Buche, née à Saint-Mard, Belgique, le 13 juin 1970, et ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

#### Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. DECKER, R. JALLON.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41388. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbre aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009130836/239.

(090157871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

---

#### **Australian Mining Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 104.386.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 18 septembre 2009*

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Jean-Marc FABER né le 7/04/1966 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Monsieur Elmar SCHÄFER né le 17/09/1957 à Bad Neuenhar (Allemagne) et demeurant professionnellement au 60C, Königsallee, D-40212 Düsseldorf, Allemagne et Monsieur Erik SCHÄFER né le 30/11/1961 à Bonn (Allemagne) demeurant professionnellement au 60C, Königsallee, D-40212 Düsseldorf, Allemagne sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

La démission de Monsieur Christophe MOUTON, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Christophe MOUTON, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

AUSTRALIAN MINING FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009130555/23.

(090157394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

#### **Financière Européenne du Groupe du Savoy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.770.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour Financière Européenne du Groupe du Savoy S.A.

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2009130438/13.

(090156950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**European Property Fund (Holdings) Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.286,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.428.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Gérard LECUIT  
*Notaire*

Référence de publication: 2009130416/13.

(090157355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Truvo B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.284.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Gérard LECUIT  
*Notaire*

Référence de publication: 2009130414/12.

(090157289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**LuxCo 84 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.063.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Gérard LECUIT  
*Notaire*

Référence de publication: 2009130413/12.

(090157275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**FI Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.852.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Junglinster, le 12 octobre 2009.

Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Jean SECKLER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009130415/14.

(090157318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Godin et Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 33, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 5.822.

Il est porté à la connaissance des tiers que suite au décès de Monsieur Norbert Godin en date du 15 août 2007, le capital de la société est détenu à parts égales par les associés suivants:

- Madame Dominique Godin, employée privée, née le 13.11.1959, demeurant L-1951 Luxembourg, 14, rue Lamboray
- Monsieur Yves Godin, professeur en mathématiques, né le 11.02.1963, demeurant à IL- Jerusalem, 7, Alfassi Street

La fonction de gérant est assurée par:

- Madame Dominique Godin, employée privée, née le 13.11.1959, demeurant à L-1951 Luxembourg, 14, rue Lamboray
- Monsieur Yves Godin, professeur en mathématiques, né le 11.02.1963, demeurant à IL- Jerusalem, 7, Alfassi Street

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009130034/16.

(090156152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Centaur International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 39.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009129691/13.

(090156232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Cedona S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 66.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009129692/13.

(090156230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Clorox (Europe) Financing Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.043.

Le bilan au 30/06/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2009.

Xenia Kotoula

Manager

Référence de publication: 2009129693/12.

(090156224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**My Family Office, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 131.564.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 19 mars 2008*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Olivier COUCHARD, administrateur de sociétés, demeurant à rue de la Boissette 12, B-1340 Ottignies comme administrateur-délégué à la gestion journalière de la société jusqu'à l'assemblée générale de 2013.

Le Conseil prend acte de la nouvelle adresse mentionnée ci-dessus de Monsieur Olivier COUCHARD, nommé administrateur de la société en date du 22 août 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2013

Pour extrait sincère et conforme  
Fons MANGEN  
Administrateur

Référence de publication: 2009130051/16.

(090156568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Fedro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 84.683.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008, dûment approuvé, a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Fedro S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009129708/13.

(090156372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Grand Tour Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 111.486.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008, dûment approuvé, a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Grand Tour Estate S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009129709/13.

(090156369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**World Wide Investments Fund S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 124.747.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008, dûment approuvé, a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
World Wide Investments Fund S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009129711/13.

(090156367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Aekis International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 95.453.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 avril 2009*

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il exercera ce mandat pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Certifié sincère et conforme  
AEKIS INTERNATIONAL S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009129749/15.

(090156458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Universal Display S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 109.431.

Le bilan au 31 décembre 2008, dûment approuvé, a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
UNIVERSAL DISPLAY S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009129712/13.

(090156365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Nibbio Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 115.420.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 3 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 203 du 21 juin 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 260 du 31 janvier 2008.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 OCT. 2009.

NIBBIO HOLDING  
Société anonyme  
Signature

Référence de publication: 2009129750/17.

(090156669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Private Equity Select Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 148.516.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the eleventh day of August.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Deutsche Bank AG, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Mainzer Landstraße 178-190, Frankfurt am Main, Germany, here duly represented by Alex SCHMITT, attorney-at-law, residing at 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Germany, 10 August 2009,

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

### **Title I. - Name - Registered office - Purpose - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a single member limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The name of the company is "PRIVATE EQUITY SELECT COMPANY S.à r.l." (hereinafter the "Company")

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may hold shares and interests in a Luxembourg "société en commandité par actions" to be formed with the name of PRIVATE EQUITY SELECT S.C.A., SICAR (the "SICAR") and may act as manager and unlimited shareholder (associé gérant commandité) of such company.

The Company may establish branches or other offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Managers.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The Company is established for an unlimited term.

**Art. 6.** The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

### **Title II. - Capital - Parts**

**Art. 7.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) parts of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

**Art. 8.** Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is made to Articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 9.** The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. - Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers appointed by the participants for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). The managers shall be designated as class "A" managers and class "B" managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the joint signature of any two of its managers, at least one of whom is a class "A" manager, or by the sole signature of one manager delegated by the Board of Managers for a specific purpose.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may under its own responsibility sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the Board of Managers shall appoint from among its members a chairman. The chairman shall have a casting vote.

In case of plurality of managers, the Board of Managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two managers so request.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy, and where at least one class "A" manager is present or represented. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

In the case of plurality of managers, resolutions approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at a manager's meeting.

### **Title IV. - General meeting of participants**

**Art. 11.** The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

Each share carries one vote at all meetings of participants.

Any participant may, by a written proxy, authorise any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 12.** Any transfer of part or all of the shares that the Company holds in the SICAR must be approved by the sole participant or in the case of more than one participant by a general meeting of participants in accordance with Article 11.

**Art. 13.** The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 14.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

### **Title VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

#### **Title VII. - Varia**

**Art. 16.** The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

#### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2010.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

Deutsche Bank AG prenamed . . . . .	100 parts
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>100 parts</b>

The parts have been fully paid up to the amount of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) per part by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand five hundred (1,500.-) euro.

#### *Extraordinary general meeting*

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
- 2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

#### *(i) Class "A" managers:*

a. Mr Nikolaus Wein, member of the Private Equity Group Management Committee, born on October 18, 1963, in Wittlich, Germany, with professional address at Private Equity Investments, Deutsche Bank AG, Bahnhofquai 9/11, CH-8021 Zurich, Switzerland.

b. Mr Rolf Caspers, born on March 12, 1968 in Trier, (Germany), banker, with professional address at Trust & Securities Services, Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

c. Mr Michael Rhein, Managing Director, born on August 28, 1960, in Wedel, Germany, with professional address at Private Wealth Management Global Investment Solutions, Private Equity, Mainzer Landstraße 178-190, 60327 Frankfurt/Main, Germany.

#### *(ii) Class "B" manager:*

d. Mr Stephane Weyders, born on January 2, 1972 in Arlon, Belgium, Managing Partner with address at 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in [Luxembourg], on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille neuf, le onze août.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Deutsche Bank AG, constituée sous les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Mainzer Landstraße 178-190, Frankfurt am Main, Allemagne, représentée par Alex SCHMITT avocat, demeurant au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Allemagne, le 10 août 2009,

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

### **Titre 1<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi" ), par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts, (ci-après les "Statuts" )

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "PRIVATE EQUITY SELECT COMPANY S.à r.l." (ci-après la "Société" ).

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de ce transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement de la gestion de son portefeuille.

La Société peut détenir des actions et intérêts dans une société en commandite par actions luxembourgeoise qui sera constituée sous la dénomination sociale PRIVATE EQUITY SELECT S.C.A. SICAR, (la "SICAR") et peut agir comme gérant et associé gérant commandité (unlimited shareholder) de cette société.

La Société peut établir des filiales ou d'autres bureaux à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché du Luxembourg par résolution du Conseil de Gérance.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

### **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

**Art. 9.** Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés pour une période indéterminée. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Les gérants devront être désignés en catégorie "A" de gérant et catégorie "B" de gérant. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, au moins un de la catégorie "A" des gérants ou par la seule signature de l'un des membres du Conseil de Gérance en cas d'autorisation de ce membre pour des tâches spécifiques par le Conseil de Gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut, sous sa propre responsabilité, sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance doit nommer parmi ses membres, un président. Le président a une voix prépondérante en cas de vote.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est convoqué sur demande du président chaque fois que les intérêts de la Société l'exige. Le Conseil de Gérance doit être convoqué chaque fois à la demande de deux gérants.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions confirmées et signées par tous les membres du Conseil de Gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 11.** L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chaque part sociale donne droit à une voix à toutes les assemblées des associés.

Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

#### **Titre V. - Année sociale - Profits - Réserves**

**Art. 12.** Toute cession de tout ou partie des parts sociales que la Société détient dans la SICAR doit être approuvée par l'associé unique ou dans le cas de plusieurs associés, par l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'article 11.

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à reconstitution entière, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

**Titre VII. - Varia**

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

*Disposition transitoire*

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2010.

*Souscription*

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

Deutsche Bank AG prénommée .....	100 parts sociales
TOTAL .....	100 parts sociales

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) par part par un apport en espèces de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents (1.500,-) euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
- 2) Ont été nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*(i) Gérants de catégorie "A":*

a. Monsieur Nikolaus Wein, membre du conseil de gérance de "Private Equity Group" né le 18 octobre 1963 à Wittlich en Allemagne, ayant son domicile professionnel à Private Equity Investments, Deutsche Bank AG, Bahnhofquai 9/11, CH-8021 Zurich, Switzerland.

b. Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trèves; Allemagne, ayant son domicile professionnel à Trust W& Securities Services Deutsche Bank Luxembourg SA, 2 Boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg.

c. Monsieur Michael Rhein, directeur général, né le 28 août 1960, à Wedel, Allemagne, ayant son domicile professionnel à Private Wealth Management Global Investment Solutions, Private Equity, Mainzer Landstraße 178-190, 60327 Frankfurt/Main, Germany.

*(ii) Gérant de catégorie "B":*

d. Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon, Belgique, associé gérant ayant son domicile professionnel à 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte

Signé: SCHMITT, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 18 août 2009. Relation: LAC/2009/33831. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009130827/320.

(090157737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.